

## **COMPTE RENDU REUNION DE CONSEIL DE L'EDnBISE** **DU 03/03/2026**

**Présents :** Michaël AUBERT, Yoann COPARD, Olivier ETARD, Ivan Ignacio IGOR GAEZ, Frank LE FOLL, Magalie LECOURTOIS, Manon LEFEVRE, Florence LEGENDRE, Céline RENAULT, Alain RINCÉ.

**Invité :** François DAUPHIN.

**Excusée :** Myriam BERNAUDIN.

### **ORDE DU JOUR :**

- 1- Avis de l'ED sur l'encadrement pour les demandes de contrats doctoraux financés par nos établissements (CDE) et sur les demandes de contrats doctoraux financés ou co-financés par la région (NR100% et NR50%).

#### **1- Avis de l'ED sur l'encadrement pour les demandes de contrats doctoraux financés par nos établissements (CDE) et sur les demandes de contrats doctoraux financés ou co-financés par la région (NR100% et NR50%).**

L'école doctorale doit se prononcer sur l'éligibilité de 80 demandes de contrat doctoral de type CDE (Contrat Doctoral Etablissement) ou NR (Normandie Recherche) : 56 doubles demandes CDE+NR100%, 8 demandes CDE, 6 demandes NR100% et 10 demandes NR50%. Il s'agit d'émettre un avis de l'ED sur la direction de thèse et sur le respect des règles de l'ED.

L'avis de l'école doctorale prend en compte le taux de direction (qui conformément à notre règlement intérieur ne peut pas être supérieur à 300%), le nombre de co-encadrements (maximum 3) et des indicateurs de performances de la direction de thèse sur les précédentes thèses encadrées (valorisation, devenir des docteurs, durée des thèses et nombre d'abandons). Une évaluation des dossiers réalisée par l'équipe de direction de l'école doctorale et reposant sur les informations notées par les candidats sur les dossiers et des éléments extraits de Sygal est présentée demande par demande aux membres du conseil afin de formuler les avis (A, B ou C) qui seront ensuite déposés sur la plateforme de gestion et le justificatif correspondant.

Les avis émis par le conseil sont les suivants :

- 69 Avis A
- 9 Avis B dont :
  - 2 Avis favorables sous réserve qu'un second projet déposé par le directeur de thèse ne soit pas également retenu (le taux de direction de thèse étant compatible avec le recrutement d'un(e) seul(e) doctorant(e)).
  - 2 Avis favorables sous réserve de l'acceptation d'une soutenance d'une thèse avant le 01/07/2026.
  - 3 Avis favorables sous réserve de l'obtention de l'HDR avant le 01/07/2026.
  - 1 Avis favorable sous réserve d'un accord du conseil d'ED sur le rattachement de l'unité de recherche à l'EDnBISE avant le 01/07/2026.

- 1 Avis B lié à un abandon et une médiation sur une thèse en cours sur 3 doctorants officiellement encadrés.
- 2 avis C, liés à des difficultés dans l'encadrement de doctorants nécessitant l'intervention de l'ED ou à des abandons multiples.

Vote du conseil : Pour = 9, Contre= 0, Ne se prononce pas = 0



Alain RINCE, Directeur de l'ED NBISE